

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU www.infogreffefr

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE
L'OUEST
50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2005-R-19

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 20/04/2005,

REQUETE EN DATE DU 31.03.2005 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX
APPORTS.

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 19/04/2005
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

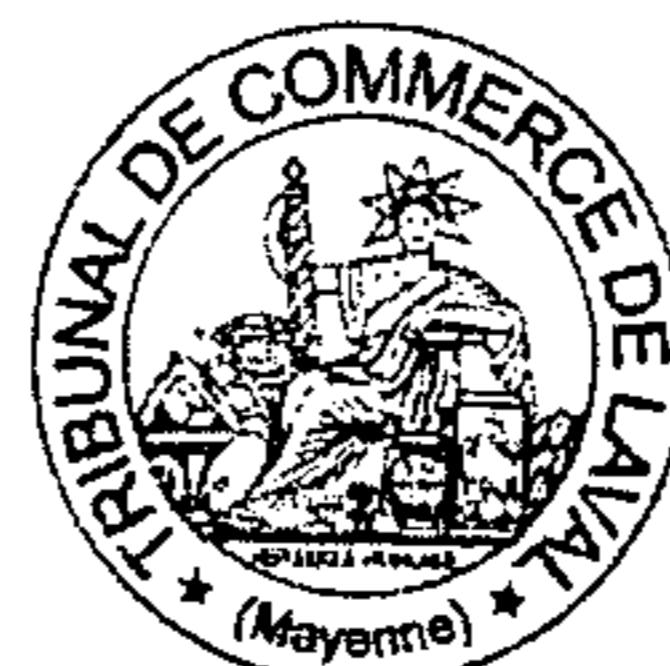
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
Société anonyme
50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-R-19 le 20/04/2005

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 20/04/2005,

Le Greffier



REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Le soussigné :

Monsieur **Philippe BOURBON**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **FITECO**, société Anonyme au capital de 5 316 000 €, dont le siège social est à LAVAL (53000) – 50 Boulevard Félix GRAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire aux Apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L.236-11 et L.225-147 du Code du Commerce et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprecier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, absorbante, par la société CABINET YANNICK LURIENNE, absorbée, société anonyme au capital de 100 000 € dont le siège social est à CHARTRES (28000) – 4 Allée Prométhée – Les Propylées II, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro B 399 605 575.

La société FITECO, société absorbante, est actionnaire de la totalité des actions sociales composant le capital social de la société CABINET YANNICK LURIENNE, société absorbée.

En conséquence, cette fusion ne nécessitera pas l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

La société FITECO propose de nommer Commissaire aux apports :

- Monsieur André HUBER demeurant à SOISSONS (02200) – Tour Saint Waast – 10 Place de Laon, Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens.

Fait à LAVAL
Le 31 Mars 2005

Philippe BOURBON



ORDONNANCE



Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS :

Monsieur André HUBER
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens
10 Place de Laon
02200 SOISSONS

En qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- D'apprécier la valeur de apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, absorbante, par la société CABINET YANNICK LURIENNE, absorbée, société anonyme au capital de 100 000 Euros dont le siège social est à CHARTRES (28000) – 4 Allée Prométhée – Les Propylées II, (SIREN 399 605 575 RCS CHARTRES),
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

Fait à LAVAL

le 19 AVR 2005

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Blaise ZAGO